

Appel à candidature

pour la mise en place d'un
PLAN DE MOBILITÉ
Employeur

Optimiser et
Augmenter l'efficacité



des déplacements
professionnels
ainsi que la

**Productivité de
l'entreprise,**

Réduire l'empreinte carbone,

**Améliorer la Qualité de Vie
et les Conditions de Travail**



Réduire la congestion
routière que connaît l'île de
La Réunion sont des enjeux
sociaux, économiques,
environnementaux majeurs.

À PROPOS

L'Aract Réunion et Ile de La Réunion Mobilités (ex SMTR) lancent un appel à candidature envers les entreprises de plus de 50 salariés dans l'objectif de les accompagner dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur.



ORGANISATION

- Des temps collectifs pour partager et échanger autour des approches à développer
- Des temps individuels pour appréhender sur le terrain les conditions de mises en oeuvre

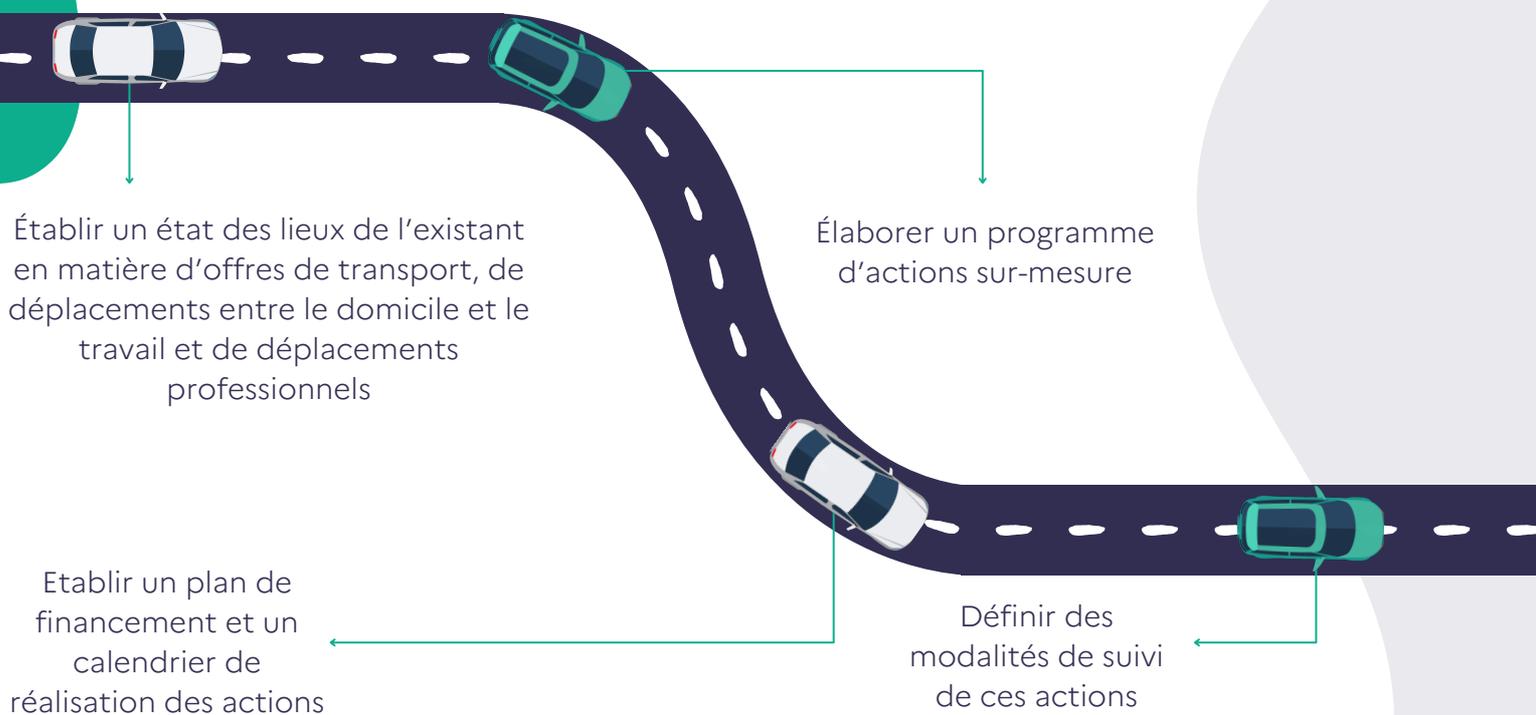


CALENDRIER

Date limite de dépôt des candidatures :

- 1er temps collectif : début février 2024
- Période du projet : février 2024 à décembre 2024

Dans le cadre d'une action collective où 4 entreprises bénéficieront de cette démarche, il vous sera proposé une méthode déclinée en plusieurs étapes :



Conditions d'accès

- 50 salariés sur le même site (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la loi d'orientation des mobilités)
- Implication de la Direction
- Constitution paritaire d'un comité de pilotage constitué de la Direction et des membres des Instances Représentatives du Personnel
- Engagement sur la durée du projet
- Partage d'expérience



Yanis Paraskevopoulos

Chargé d'études à l'île de la Réunion Mobilités
yanis.paras@smtr-mobilite.re
0262 73 47 34



Alexandra Fontaine

Chargée de mission à l'Aract Réunion
a.fontaine@anact.fr
06 93 33 82 77